

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-deux juin deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Valérie PERRON, Séverine EYMARD, Yannick FOURNIER, Denis RICHARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Bernard VALLERIAN pouvoir à Denis RICHARD.

Absent :

Secrétaire de séance : Denis RICHARD.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Décision modificative 1 – Budget 02604 EAU 2026.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu, pour régulariser des écritures, de prendre la décision modificative suivante sur le budget du Service des Eaux pour l'exercice 2026 et d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après :

Chapitre - Article - Opération	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant de crédits ouverts après DM
014 Atténuations de produits 701249 Reversement redevance de l'eau	16 000,00 €	+ 824,00 €	16 824,00 €
011 Charges à caractère général 6063 Fournitures entretien et petit équipement	20 174,00 €	- 824,00 €	19 350,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2026 du Service des Eaux les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Emile CHABRAND

 